La scolarité

La scolarité à l’école élémentaire est obligatoire à partir de six ans.

Le primaire
L’inscription dans les écoles publiques se fait sur rendez-vous à la mairie, au service des affaires scolaires au 02 41 79 74 60.
L’inscription dans l’école privée se fait directement auprès de l’établissement concerné au 02 41 57 46 29.

Le collège
L’inscription au collège Molière se fait directement auprès du principal du collège au 02 41 45 98 50.